

OBJET

**PERSONNEL -
Recrutement de
vacataires et
modalités de
paiement des
personnels mobilisés
pour la tenue des
bureaux de vote aux
élections politiques.**

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
21/03/2022

Date d'affichage :
01/04/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2022 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Alexis GRANDIN représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Pour la préparation et la tenue de l'élection présidentielle et les élections législatives de 2022, il est indispensable de faire appel à des intervenants extérieurs.

Par conséquent, considérant qu'il s'agit d'une mission ponctuelle, il convient de créer des emplois de vacataires dans les conditions suivantes :

- des emplois de secrétaire, dans la limite de 38 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 22,73€, dans la limite d'un montant de 318,22€ brut ;

- des emplois de chargés de l'encadrement, dans la limite de 10 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 25,98€, dans la limite d'un montant de 363,72€ brut ;

- des emplois de chargés de la réception et centralisation des procès-verbaux, dans la limite de 20 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 22,73€, dans la limite d'un montant de 90,92€ brut ;

- des emplois de chargés de l'encadrement des opérations de centralisation des procès-verbaux, dans la limite de 10 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 25,98€, dans la limite d'un montant de 103,92€ brut ;

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer les emplois de vacataires dans les conditions décrites au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20220328-56392-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 avril 2022

Publication : 1 avril 2022

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation